

Editorial

Que pouvons-nous nous souhaiter pour cette nouvelle année ?

Des projets

L'objectif de toute éducation devrait être de projeter chacun dans l'aventure d'une vie à découvrir, à orienter, à construire. (Albert Jacquard)

De la joie

Lorsque l'esprit est plein de joie, cela sert beaucoup à faire que le corps se porte mieux et que les objets présents paraissent plus agréables. (René Descartes)

De l'avenir

J'ai réinventé le passé pour voir la beauté de l'avenir. (Louis Aragon)

De la confiance

L'on est plus souvent dupe par la défiance que par la confiance. (Jean-François Paul Retz)

De l'optimisme et de la volonté

Le pessimisme est d'humeur, l'optimisme est de volonté. (Alain)

Du courage

Labor omnia vincit improbus. Un travail opiniâtre vient à bout de tout. (Virgile)

Des textes applicables par tous

Les lois sont des toiles d'araignées à travers lesquelles passent les grosses mouches et où restent les petites. (Honoré de Balzac)

Et des médecins du travail qualifiés...

La médecine du travail s'avère chose plus aisée avec des médecins du travail. (Anonyme)

Une très bonne année 2014 à tous.

Préparation du bilan intermédiaire de la réforme

Progrès et limites



Janvier et février verront se formaliser le bilan intermédiaire de la réforme du fonctionnement des Services de santé au travail, issue de la loi du 20 juillet 2011 et de ses décrets d'application du 30 janvier 2012.

A partir d'un recueil d'informations initié par la Direction Générale du Travail auprès des Direccte, d'auditions de différents acteurs conduites au sein du Conseil d'Orientation des Conditions de Travail, l'Etat et les partenaires sociaux entendent établir un état des lieux et tirer des conclusions sur la portée des textes entrés en vigueur en juillet 2012.

Cette évaluation, qui intervient rapidement après la mise en application de la loi et de ses décrets, traduit les doutes que nourrissent les parties prenantes quant à leur adaptation dans le temps pour répondre aux enjeux.

Ce bilan d'étape pourrait s'avérer crucial. Aussi, importe-t-il que les constats soient faits au plus près des réalités de terrain.

Le Secrétaire général du Coct, M. Lenoir, a personnellement instruit le dossier en passant notamment plusieurs jours en région Paca. Il a ainsi étudié l'articulation des acteurs régionaux intervenant dans le champ de la Santé au travail. A cette occasion, des SSTI ont pu lui présenter leur fonctionnement depuis la réforme.

Les résultats de l'enquête initiée par le Cisme auprès de ses adhérents permettront de compléter les constats selon les 3 chapitres proposés par le Ministre :

- Gouvernance.
- Pluridisciplinarité.
- Séquence "Projet de Service – Agrément – Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens".

Le Cisme formalisera pour la mi-janvier un document présentant ces résultats accompagnés de commentaires tirés notamment des échanges qui ont eu lieu le 19 novembre 2013 lors d'une rencontre des représentants régionaux des SSTI. D'ores et déjà, on peut retenir les grandes lignes suivantes :

(suite au dos...) >

ACTUALITÉ PROFESSIONNELLE

» Démographie médicale

Page 3. Le Cnom publie ses nouveaux Atlas régionaux.

» Médecine de prévention

Page 3. La grille de rémunération du personnel des SSTI désormais utilisable pour les médecins de prévention dans l'enseignement public.

» Les Services communiquent

Page 4. L'amSn s'adresse à ses adhérents.

VIE DES RÉGIONS

» Saint-Denis - Réunion

Page 5. "Eloïse 2013" : 1^{er} salon de la Prévention des Risques Professionnels de l'Océan Indien.

» Ateliers du Cisme

Page 6. Restitution des Ateliers de Nancy.

NÉGOCIATIONS DE BRANCHE

» Négociations collectives

Page 8. Poursuite des discussions en vue de la révision partielle de la CNN (2^{ème} phase).

ACTUALITÉ RH

» Accord du 20 juin 2013 relatif à la révision partielle de la CNN

Page 9. Mise à jour du guide d'accompagnement.

MÉDICO-TECHNIQUE

» 50^{èmes} Journées Santé-Travail

Pages 10-13. Actions de communication pour impliquer l'entreprise.

» Thésaurus hamonisés

Page 13. Livraison de la version 2 des thésaurus aux éditeurs de logiciels.

JURIDIQUE

» Clause de dédit-formation

Page 14. Si l'employeur peut exiger le remboursement des frais de formation engagés, il ne peut pas prétendre au remboursement de la rémunération maintenue au salarié durant la période de formation.

» Erreur du médecin du travail et responsabilité du SSTI

Page 16. La Cour de Cassation confirme la responsabilité civile du SSTI en cas de faute de l'un de ses médecins du travail



N'oubliez pas !

13 février 2014

ATELIERS DU CISME

Orléans

.../...

Sur la gouvernance

Les SSTI ont mis en place la nouvelle gouvernance voulue par les textes. 99 % d'entre eux se déclarent en conformité. Cependant tous les sièges d'administrateurs et de membres de la commission de contrôle ne sont pas pourvus.

De nombreux procès-verbaux de carence ont été dressés face à la difficulté des organisations syndicales à proposer des représentants dans tous les SSTI. Les postes de trésorier et de président de la commission de contrôle sont inégalement prisés selon les confédérations.

Dans certains Services, faute de candidats, c'est encore un employeur qui assure les fonctions de trésorier.

Si la modification des règles de représentativité a pu être sujet de divergences entre les organisations syndicales au moment de répartir les sièges, ces tensions marquent en même temps un intérêt renouvelé pour participer à la vie des SSTI.

Enfin, la phase déterminante de validation des projets de Service permet de mettre en évidence que le consensus domine au sein des conseils d'administration. Près de 90 % d'entre eux ont adopté le projet de Service à l'unanimité.

Sur la pluridisciplinarité

La structure du personnel des SSTI évolue rapidement. A titre d'exemple, en quelques mois, le nombre d'infirmières a plus que doublé. Le nombre d'assistants santé travail a également fortement progressé. En termes d'effectifs globaux, les Services de Santé au travail créent des emplois.

A partir de projets de Service fondés sur une analyse des besoins des publics bénéficiaires, la pluridisciplinarité se développe autour d'équipes locales ou transversales animées et coordonnées par un médecin du travail pour les actions qui concernent les entreprises dont il a la charge.

Là encore, les Services mettent largement en œuvre les mesures de recrutement et de formation afin de disposer des ressources humaines nécessaires. La démographie médicale demeure un élément déterminant dans cette évolution.

Sur la séquence "Projet de Service – Agrément – Cpom "

L'élaboration des projets de Service a constitué une activité intense au sein des SSTI. Plus de la moitié d'entre eux ont finalisé avec l'adhésion très majoritaire des professionnels et des administrateurs employeurs et salariés. Face aux analyses partagées, et confrontés ensemble aux mêmes réalités, les acteurs de terrain s'entendent sur des priorités d'action. Collectivement certains proposent même de s'engager dans un fonctionnement dérogatoire faisant le constat que l'application à la lettre des textes n'est pas possible.

La phase d'agrément qui succède demeure dès lors un temps critique. Le consensus établi après de nombreux mois de travail au sein du Service se trouve parfois remis en cause par une décision administrative mal comprise, éventuellement incohérente par rapport à d'autres situations similaires.

L'absence de politique d'agrément affichée, l'incohérence de certaines décisions d'un Service à l'autre, d'une région à l'autre, des positionnements variables des Direccte et des médecins inspecteurs dans leur intervention auprès des SSTI, tracent sans doute des pistes de progrès.

En cas de divergence entre le consensus né au sein du Service (professionnels et instances) et la décision des Direccte, certains interrogent sur l'intérêt de la réforme de la gouvernance.

Concernant les Cpom, seuls quelques-uns sont signés aujourd'hui. Il semble trop tôt pour en tirer des enseignements. La phase de construction est marquée par un apprentissage du dialogue autour de la notion de contrat et par la confrontation de logiques institutionnelles différentes devant pourtant conduire à retenir des objectifs communs.

Un des chiffres marquants issu de l'enquête du Cisme est le haut pourcentage de dirigeants de Services qui estiment que le projet de Service est un outil très porteur. A elle seule, cette donnée révèle une tendance positive de cette réforme, même si les difficultés de mise en œuvre demeurent importantes et si la sécurité juridique des acteurs n'est toujours pas assurée. ■

(26) L'association SDTC basée à Romans effectue une fusion-absorption de celle basée à Crest. Ainsi, elle change au 1^{er} janvier 2014 de nom pour devenir **Santé Travail Drôme Vercors** (sigle STDV).

(35) M. Alain Le Devic remplace à compter du 2 janvier 2014 **M. Michel Barbe**, à la direction du **SME-BTPC**, ce dernier étant parti à la retraite.

(67) M. Jean-Claude Schurch a été nommé Président de l'**AST 67** il succède à **M. Thierry Herzog**. **M. Armand Reboh** a été nommé Directeur Général.

(Cisme) Mme Alexandra Georges, anciennement juriste du **Cisme**, a quitté la structure. Le Cisme accueille en ce début d'année **M. Hervé Turpin** au poste de Directeur adjoint, **Mme Elodie Cayol**, assistante de communication et **Mme Beata Tekielska**, juriste, en remplacement temporaire de Mme Constance Pascreau.



plus sur le site
www.cisme.org



BRÈVE

Coct

Plusieurs projets de décrets en préparation

Dans les suites de l'annulation par le Conseil d'Etat de plusieurs dispositions du décret n°2012-137 du 30 janvier 2012 inscrites par erreur dans un décret simple, un nouveau décret est en préparation, comme nous vous l'indiquions dans notre numéro précédent. Une deuxième présentation le 18 décembre dernier à la Commission générale du Coct a permis d'évoquer, en outre, des compléments relatifs, entre autres, à l'agrément des Services.

Un décret simple, relatif à la prise en charge des salariés éloignés, est également en préparation.

Nous commenterons plus en avant ces textes à leur parution, attendue dans le courant du premier trimestre 2014.